



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heure trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

### Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN, Philippe MICHEL, Ahlam ARSALANE, Daniel TREUVELOT, Séverine BRUSSOT-COGNARD  
Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Emma CHARTIER, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekeur MERABET, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Edith THAVER, Louis YOSHIDA

Secrétaire de séance : Séverine BRUSSOT-COGNARD

### **ADOPTION du REGLEMENT INTERIEUR** (délibération 2026-41)

Conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal des communes de 1000 habitants et plus doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation. Pour autant, les communes de -1000 habitants peuvent en établir un.

Le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération est soumis à l'approbation du conseil municipal.

### DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide,

ARTICLE 1 : APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal.

**APPROBATION à la majorité. (12 POUR, 3 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

Secrétaire de Séance  
Séverine BRUSSOT-COGNARD



Pour extrait conforme  
Maire de Boisemont  
Stéphanie CHORIN